
ICANN80 | Forum de politiques – ccNSO : séance d'information consacrée aux politiques
Mercredi 12 juin 2024 – 10h45 à 12h15 KGL

CLAUDIA RUIZ :

Bonjour et bienvenue à la ccNSO – Mise à jour sur les politiques. Je m'appelle Claudia Ruiz et je suis ici avec mes collègues, Bart et Joke, et nous sommes les personnes en charge de la participation à distance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN.

Lors de cette séance, les questions et les commentaires soumis dans le chat ne seront lus à haute voix que s'ils sont mis dans le format approprié, tel qu'indiqué dans le chat. Je lirai les questions et les commentaires lors du temps imparti par le président ou le modérateur de séance. L'interprétation pour cette séance sera disponible en anglais, espagnol, français et arabe. Cliquez sur l'icône Interprétation sur Zoom et sélectionnez la langue dans laquelle vous souhaitez écouter cette séance. Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main sur Zoom. Et une fois que le modérateur de séance vous appelle, veuillez allumer votre micro et prendre la parole.

Avant de parler, veuillez vous assurer d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous parlerez dans le menu d'interprétation. Veuillez indiquer votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler, si vous parlez une langue autre que l'anglais. Lorsque vous prenez la parole, assurez-vous

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

d'avoir mis en sourdine tout autre appareil et notification. Veuillez parler lentement et clairement pour permettre aux interprètes de faire un bon travail. Cette séance inclut une transcription en temps réel. Veuillez noter que cette transcription n'est pas officielle ni ne fait autorité. Pour voir cette transcription, cliquer sur le bouton Sous-titres dans la barre de Zoom.

Pour assurer la transparence de la participation dans le modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de vous inscrire à la séance Zoom en utilisant votre nom complet, par exemple votre nom, votre prénom et votre nom de famille. Vous risquez d'être retiré de la séance si vous ne vous inscrivez pas avec votre nom complet. Merci beaucoup et je donne la parole au président de séance.

JORDAN CARTER :

Merci beaucoup. Merci Claudia. Je serai le président de séance aujourd'hui pour vous mettre à jour sur les politiques des ccTLD liées avec l'IANA ou les enjeux généraux liés aux ccTLD. Je voulais remercier d'être avec nous aujourd'hui.

Nous allons aujourd'hui parler des lacunes des politiques dont nous allons, dont nous avons parlé lors des dernières séances. On va commencer par vous donner une mise à jour sur les progrès du conseil sur l'état du PDP3 et l'avis du Conseil d'administration. Lors de cette séance, nous utiliserons un Mentimeter, donc utilisez-le. Utilisez les appareils avec lesquels vous utilisez Mentimeter normalement. On va passer à la prochaine diapositive.

ALEJANDRA REYNOSO : Merci beaucoup, Jordan. Donc une mise à jour sur le ccPDP. Le conseil a reçu des questions du caucus du conseil. Il y avait des questions de clarification, des demandes de plus d'informations pour comprendre si les questions étaient bien comprises.

Un petit groupe de conseillers avec des membres du groupe de travail ont préparé les réponses, qui seront donc confirmées par le conseil d'administration. Il y aura un webinaire un peu plus tard pour informer la communauté et s'assurer qu'il n'y a pas de changement dans la politique. Et finalement, le conseil approuvera ces réponses et les renverra vers le caucus. Nous mettrons en place une réunion avec les personnes impliquées pour s'assurer que tout est bien clair et nous vous informerons. Merci beaucoup.

JORDAN CARTER : Merci beaucoup, Alejandra. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette mise à jour avant de passer à autre chose? Je ne vois pas de questions dans Zoom.

ATSUSHI ENDO : Une question très rapide. Qu'est-ce que le caucus du conseil?

ALEJANDRA REYNOSO : Merci beaucoup pour la question. C'est le nom qui est utilisé par le groupe de travail du Conseil qui gère le ccPDP.

ATSUSHI ENDO : Merci beaucoup.

JORDAN CARTER : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions là-dessus, nous passerons à la prochaine question sur la politique des lacunes. Donc nous allons continuer ce que nous avons commencé l'année dernière et nous continuerons donc nos discussions. C'est pour cela que vous aurez besoin d'utiliser le Mentimeter.

Je voulais remettre ça ici. Je voulais vous rappeler quelque chose. Nous n'allons pas adopter des politiques aujourd'hui. Aujourd'hui, nous explorons les sujets, mais rien de ce que nous déciderons aujourd'hui ne sera contraignant. C'est pour cela que je vous encourage à être créatifs, à répondre aux questions, à poser des questions. Et je voulais vous rassurer, vous rappeler que c'est un processus très long. Cela nous permet en réalité de développer notre compréhension des enjeux.

Si on regarde sur ce que nous avons fait à Hambourg, la ccNSO est la partie de la communauté de l'ICANN qui fait autorité pour la politique sur le cadre mondial de politique sur les ccTLD. C'est donc notre rôle de nous assurer que les politiques soient à jour et qu'elles répondent aux enjeux auxquels nous faisons face. Nous avons pris en compte trois questions clés. Est-ce qu'il nous faut consolider les politiques qui existent déjà, qui sont des documents référencés comme RFC15, qui est désormais un petit peu obsolète?

Donc, est-ce qu'il nous faut avoir un seul cadre? Nous nous sommes posé la question de savoir s'il y avait des lacunes dans le cadre des politiques. Et comment est-ce qu'on pouvait voir la suite? Donc, si vous vous rappelez, nous avons le cas du Liban. Et c'est une bonne explication de notre travail. Il y avait une vraie lacune ici sur ce sujet.

Nous avons donc créé un petit groupe pour considérer et pour évaluer la situation et explorer la réponse potentielle de la ccNSO. Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Entre Hambourg et la dernière réunion que nous avons tenue en mars, nous avons commencé à développer un cadre politique basé sur les discussions que nous avons eues à San Juan. Nous avons également eu... Nous avons obtenu des questions de la part des participants. Je pense que vous vous en rappellerez. Peut-être qu'on n'a pas besoin de les refaire.

La première hypothèse était le transfert ou le changement de la gestion des ccTLD. Que se passe-t-il si une personne arrête d'être le gestionnaire d'un ccTLD? Donc on va passer à la prochaine diapositive. On peut passer même cette diapositive, s'il vous plaît. On va passer directement à celle d'après. Après donc avoir développé cette hypothèse, nous nous sommes dit qu'il y avait donc des enjeux avec cette lacune ici qui a besoin d'être remplie. Et la réponse était très claire, la majorité d'entre vous étaient complètement d'accord, certaines personnes n'étaient pas d'accord. Donc voilà, c'était la conclusion sur la première hypothèse.

La deuxième hypothèse portait sur les registres IANA. Doivent-ils être publiés et doivent-ils être précis? Donc nous avons exploré cette hypothèse. Il y avait un grand consensus dans la salle qui disait que, effectivement, nous devons garder des registres précis et mis à jour. Prochaine diapositive. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il y avait donc une lacune, alors que certaines personnes n'étaient pas d'accord. Donc si on passe à la prochaine diapositive.

Ce qu'on fait désormais, c'est donc de continuer cette discussion. Ce n'est pas une discussion très longue. Ce petit groupe travaille donc sur ces enjeux de politique et nous avons des personnes qui gèrent ces les enjeux dont Alejandra parlait. Ce que nous avons fait, donc l'équipe IANA et l'équipe de Kim, c'était de créer une liste des enjeux que nous voyons dans notre travail quotidien de gestion des ccTLD où il manque certaines parties de politiques, où il y a des lacunes. Et c'est ce que nous allons explorer aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, nous n'allons pas voter les politiques aujourd'hui. Ce n'est qu'un exercice de réflexion, de créativité. Donc n'hésitez pas à poser vos questions, à faire des commentaires. C'est très anonyme, le Mentimeter. Donc vous pouvez envoyer des questions que vous n'oseriez pas poser autrement et il est très important pour ce travail. Bart va vous donner quelques exemples très rapidement.

Donc s'il vous plaît, utilisez le Mentimeter et cela rendra notre session interactive et intéressante. Si on peut passer à la prochaine diapositive,

s'il vous plaît. Voilà donc vous avez ici les codes pour vous inscrire, pour vous enregistrer sur le Mentimeter.

BART BOSWINKEL :

Merci d'utiliser donc ces codes pour vous inscrire sur le Mentimeter. L'intérêt de faire un test aujourd'hui, c'est que nous avons une nouvelle fonctionnalité de Mentimeter qui s'appelle Upvoting. Donc si vous soutenez une des propositions qui a été faite par un de vos collègues, un des membres du public, vous pouvez désormais ajouter quelque chose comme un pouce en l'air, par exemple, quelque chose que l'on fait sur certaines plateformes de réseaux sociaux. Je ne sais pas, Je ne suis pas fan des réseaux, mais je crois que c'est comme ça que cela fonctionne et c'est comme ça que cela fonctionne sur Mentimeter.

Donc, voici une question qui n'a rien à voir avec la séance d'aujourd'hui, mais qui est juste pour faire un test. Donc si vous avez des suggestions sur la manière de voyager léger. Donc ajoutez quelque chose, ajoutez une réponse par exemple. Nous avons quelques réponses qui apparaissent. Donc, vous voyez comment cela fonctionne. Vous ajoutez votre observation sur le Menti et cela apparaît directement sur l'écran de tous les collègues. Donc dès que nous en avons plus de dix, nous passons à la prochaine diapositive. Donc cela devrait vous montrer... On peut revenir, Joke, sur la page précédente, s'il vous plaît.

Si on descend, alors cela n'a pas l'air de fonctionner. Comme quoi, c'est une bonne chose que nous ayons décidé de faire un test pour cette fonctionnalité. Laissez-moi quelques secondes. Alors maintenant, ça

devrait fonctionner. Donc vous devriez voir sur votre écran une mise à jour. Sinon on laisse les choses telles qu'elles sont. Tant pis, c'est trop long. Bien, nous allons en rester là, donc. Bien.

JORDAN CARTER :

Nous allons travailler là-dessus un petit peu plus tard et voir si ça fonctionne mieux. Bien, nous allons passer au premier thème. Nous allons tenter d'aborder trois thèmes au cours de cette séance et chaque fois, nous allons avoir une présentation. Vous aurez le temps de poser des questions, de faire des commentaires, puis nous verrons quelles sont les questions qui ont été le plus votées. Puis nous passerons à un petit sondage sur le Mentimeter.

Peu importe, je dirais que le troisième thème est le plus intéressant des trois. Donc ce sont des thèmes sur lesquels on pourrait passer plus de temps que ce que nous avons, donc j'espère que cela suffira. Et puis vous pourrez aussi vous porter volontaire pour participer au travail du groupe de travail.

Donc premier thème, objectif des enregistrements publics. Alors je vais donner la parole à mon collègue qui va faire la présentation, Kim Davies.

KIM DAVIES :

Merci Jordan. Bonjour à tous. Donc ce thème est un thème important. Il s'agit du manque de cadre ou de structure concernant les données publiées par IANA. Alors je vais revenir un petit peu en arrière. Dans le

cadre de nos obligations de processus de gestion, nous avons publié certaines données. Il s'agit d'enregistrements de WHOIS pour savoir quels sont les gestionnaires du ccTLD avec adresse, contact, nom et adresse, URL, les données ou les informations du serveur.

Et par ailleurs, il y a un rapport public concernant la délégation et le transfert des ccTLD. Beaucoup des pratiques que nous faisons dans ce domaine ont été transmises après plusieurs années de faire les choses de cette manière, mais je pense que vous avez peut-être, vous aussi, quelque chose à ajouter concernant la façon dont votre registre fonctionne. En tout cas, lorsqu'il s'agit d'analyser ce que nous faisons. Je dirais que tout est informé par les enregistrements historiques. Il ne s'agit pas d'une définition de ce qui devrait être publié concernant un ccTLD ou tout autre cadre qui spécifie certains paramètres concernant IANA.

Nous pensons que tous les ccTLD sont des parties importantes de l'infrastructure de l'Internet et il y a un intérêt public à publier certaines données. Nous ne considérons pas acceptable que l'on puisse opérer un ccTLD de manière anonyme, par exemple. Et je pense qu'il y a un certain niveau de divulgation qui est nécessaire, mais ce n'est pas quelque chose que l'on a exploré d'une manière significative au sein de la communauté. Et il ne s'agit pas seulement ici du gestionnaire du ccTLD. On a deux points de contact publié par IANA concernant le ccTLD : un contact technique et un contact administratif.

De toute façon, il n'y a pas de définition de ce que cela signifie. Tout ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que nous avons ces contacts, qu'ils sont obligatoires et qu'ils seront publiés. Mais c'est le ccTLD qui va faire une évaluation de ce qui sera le plus approprié comme information à fournir. Et en général, on doit avoir un contact qui réponde à certaines questions qu'on peut lui poser ou à certaines requêtes. En fait, il n'y a aucune obligation pour que ces contacts fassent quelque chose de particulier. Donc ce sont des contacts qui doivent directement répondre à certaines choses, mais des fois ce n'est pas le cas. Il n'y a aucune directive concernant ces contacts.

Un autre point important pour garder ces enregistrements, ce sont les données historiques. Aujourd'hui, nous publions des données historiques pour les ccTLD. Il y a un système d'archives pour les délégations. Au niveau interne, IANA conserve ses enregistrements. Lorsque l'ICANN a été établie, si on remonte à cette période, il y avait des rapports des enregistrements et nous avons d'autres enregistrements qui remontent un petit peu à l'époque de la Californie. Mais ce sont des choses qui ne sont pas publiées. Il y a peut-être des dimensions historiques des ccTLD qui devraient être publiées, mais cela ne fait pas partie de nos obligations.

Et la dernière question ici est : Est-ce qu'il s'agit de questions politiques ou de questions opérationnelles? S'il s'agit de questions opérationnelles, dans quelle mesure est-ce que nous devons prendre des décisions ici? Est-ce l'IANA doit changer le modèle de contact, par exemple? Est-ce qu'on doit avoir un contact de sécurité? Est-ce que l'on

doit éliminer certains faits et tout? Il y a différents aspects auxquels on pourrait répondre. Ce sont des questions. Est-ce que ce sont des lacunes concernant la partie politique ou la partie technique?

Je pense qu'on est là justement pour en discuter et je dirais qu'il n'y a pas de définition concernant tous ces aspects et concernant la conservation de ces enregistrements, mais je pense que ce serait intéressant d'en parler.

JORDAN CARTER :

Merci Kim. Nous allons passer à la prochaine diapositive. Donc c'est la première question de notre Mentimeter. Alors la question, est-ce que vous avez des questions? Et si vous avez des questions, il suffit de les écrire dans le Mentimeter. Nous ne faisons pas les questions, ne prenons pas des questions verbales dans la salle parce que nous espérons qu'il y aura des questions aussi des participants virtuels. Bien, alors, il y a quelqu'un qui a posé une question. Est-ce que nous devrions avoir des questions? Donc vous pouvez aussi cliquer sur le pouce vers le haut pour donner votre avis. Eberhard, allez-y.

EBERHARD LISSE :

Peut-être cela fonctionne par consensus. Je ne sais pas dans quelle mesure nous devons donner notre opinion. Je voulais écrire quelque chose ici, mais je n'y suis pas arrivé.

JORDAN CARTER : Il y a des commentaires qui arrivent. C'est un petit peu lent peut-être. Il y a une question. C'est une question de Kim. Est-ce que vous avez des suggestions? Est-ce que vous avez des réponses à fournir ici?

KIM DAVIES : Oui, je pense que je peux le faire. Nous pouvons penser que si les choses ne fonctionnent pas bien, nous devons changer quelque chose. Mais jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de critiques, de préoccupations concernant le modèle actuel. Donc nous partons du principe que cela fonctionne. Je crois que c'est assez raisonnable, mais ce sont des hypothèses de ma part. Peut-être que l'on doit commencer à opérer des ccTLD de manière anonyme.

Et peut-être que la raison de la redevabilité ici est importante. Est-ce que le ccTLD doit publier ses données de contact pour que les personnes puissent entrer en contact avec eux? Ou au contraire, est-ce que les ccTLD doivent fonctionner de manière anonyme?

JORDAN CARTER : Merci Kim.

BART BOSWINKEL : Bien, on peut s'arrêter si vous voulez.

JORDAN CARTER : Bien, je vois qu'il y a une question ici. Est-ce que. Alors, c'est une question que j'ai posée concernant ces archives. Est-ce que ces archives sont importantes?

KIM DAVIES : Pardon, je ne sais pas très bien ce que vous voulez dire lorsque vous parlez des archives et des réglementations concernant ces archives. En tout cas, je pense que les exigences concernant la protection des données personnelles ici entrent en jeu. Donc les ccTLD n'ont pas le droit à l'oubli pour des questions de... Le fait de divulguer tout ce qui s'est passé dans le passé et tous les éléments du passé sont liés à cela.

JOARDAN CARTER : Bien, merci. Donc si vous avez des questions, vous pouvez utiliser le Mentimeter pour les poser. Vous pouvez aussi envoyer votre pouce vers le haut si vous pensez que vous êtes d'accord. Bien, alors il y a une autre question ici Les législations concernant la protection de la vie privée.

KIM DAVIES : Alors, ce type de questions nous amène à utiliser ce que nous avons, les résultats que nous avons concernant tout ce que nous avons fait dans le passé, voir si ces mécanismes fonctionnent correctement. En tout cas, je pense que si on laisse de côté les mécanismes concernant les chaînes de blocs et autres, la question fondamentale ici est : Est-ce que nous voulons publier des données concernant les données historiques, les registres historiques concernant les ccTLD? Et ce serait la question.

-
- JORDAN CARTER : Je crois que nous avons une dizaine de minutes pour cette partie de la réunion. Alors les questions liées au RGPD. Est-ce que la question posée par Kim est liée au RGPD? Et bien, je dirais que on peut se demander si ces questions sont liées à la protection de la vie privée d'abord, et peut-être pas vraiment au RGPD, plutôt à la protection de la vie privée. Est-ce que vous voulez y répondre?
- KIM DAVIES : Je dirais que je ne suis pas un expert en RGPD, mais que la protection des données doit être justifiée pour une question de protection commerciale. Donc le fait que ces enregistrements, que ces registres ne soient pas publiés. Le fait de se demander pourquoi IANA collecte ces données. Et peut-être on peut se demander s'il y a un intérêt public à le faire et si ces données doivent être publiées.
- JORDAN CARTER : Donc vous voyez que ce sont des questions intéressantes qui pourraient être vraiment analysées par le groupe, par les participants. Je pense que ce sont de bonnes questions. En tout cas, on peut répondre à ces questions avec d'autres questions.
- EBERHARD LISSE : Eh bien, je dirais que c'est une bonne introduction, mais c'est toujours une participation bilatérale entre les ccTLD. Par exemple, nous, nous ne pouvons pas publier ce type de choses. Alors si une compagnie propose qu'aucune information ne soit requise les concernant, ils peuvent décider de ne pas publier ces informations.
-

JORDAN CARTER : Merci Eberhard et je dirais que c'est le type de situation justement et que nous devons analyser ce que l'on doit publier ou pas, ces informations. Qu'est-ce qui à votre avis doit être publié? Alors il y a une question ici. Est-ce qu'il y a une politique qui va concerner IANA pour prendre ce type de décision?

KIM DAVIES : Je ne connais pas la réponse à cette question. La réalité liée à ces politiques, nous savons que ce n'est pas très compréhensible. Nous avons besoin de prendre des décisions de jour en jour et nous devons être conformes aux politiques telles qu'elles sont. Et nous devons avoir une intention générale vis à vis des ccTLD. Cela fait des décennies que l'on fonctionne comme ça. Nous devons reformuler les choses. Nous reconnaissons qu'il y a des lacunes dans ces politiques aujourd'hui et qu'il y a donc un besoin d'étude. Il faut savoir s'il y a quand même une amélioration qui a été faite.

JORDAN CARTER : Est-ce que les politiques vont avoir un impact sur toutes les entités?

KIM DAVIES : C'est une question intéressante. Les pratiques opérationnelles, lorsqu'elles sont possibles, c'est de pouvoir gérer tout en même temps ou tout de la même manière. Les CC ne doivent pas être traitées différemment des gTLD. Et donc, pour les ccTLD, la révocation veut dire

une chose spécifique. Pour les gTLD, c'est une chose différente. Il faut utiliser le même terme mais dans des contextes différents, selon s'il s'agit d'un ccTLD ou d'un gTLD. Dans la mesure du possible, nous essayons d'avoir une approche commune et de suivre le modèle de communication pour les deux. Moi, j'aimerais bien un modèle de communication qui soit le même pour pouvoir conseiller les gTLD et les ccTLD. Mais parfois, ce n'est pas viable. Donc il nous faut customiser cela et concevoir cela différemment.

JORDAN CARTER :

Nous, nous à la ccNSO, ne faisons que définir les besoins lorsqu'il s'agit des mandats ou des responsabilités dans l'élaboration des politiques. Ces questions sont excellentes et elles seront disponibles après cette réunion. Maintenant, nous allons passer au prochain sujet. Non, en fait, nous allons poser les questions. Excusez-moi.

Donc voilà, c'est une question de sondage, si on peut dire, pour pouvoir partager les perspectives. Est-ce que vous pensez qu'il est important de définir l'objectif des enregistrements publics par rapport à la perspective de ccTLD justement? Donc, vous pouvez choisir votre réponse. Vous pouvez donc répondre à cette question en utilisant le curseur. Nous allons vous donner 30 secondes additionnelles pour pouvoir répondre.

Très bien. Oui, les réponses que nous voyons à l'écran me paraissent raisonnables. Il y a eu donc 35 réponses et il semble que, d'après ces réponses, il est donc très important de définir l'objectif des enregistrements publics. Nous allons passer à la prochaine diapo. Voilà

encore une chance pour vous, une opportunité pour vous de remplir ce sondage. Donc notez la pertinence, comme vous l'avez fait. Pourquoi avez-vous répondu de cette manière? Comment avez-vous répondu, du moins qu'est-ce qui a guidé votre réponse à la question précédente? Pardon.

Voilà, donc nous pouvons voir les réponses qui s'affichent à l'écran. Il y a des réponses telles que transparence, manque de clarté sur certains enregistrements qui sont publics. Encore une fois, transparence, raison historique, impact sur la communauté, etc. Alors pouvons-nous en voir plus, des réponses? Non, nous allons passer à la prochaine question, non? Revenons sur les résultats de ce que vous avez indiqué lors du sondage. Le système ne fonctionne pas sur mon ordinateur, mais c'est bon car tout cela sera enregistré. Toutes ces opinions se sont enregistrées. Oui, mais c'est bien. On a eu de bons résultats, on a beaucoup de perspectives différentes. Et merci pour vos réponses.

Passons à la prochaine diapositive qui comprend une autre question. Et là, nous avons une autre question. Donc est-ce que le manque de définition de cet objectif de maintenir ces enregistrements publics, d'entretien de ces enregistrements publics, illustre les lacunes qui doivent être comblées ou les fossés qui doivent être comblés? Donc, est-ce que ce manque de définition liée à l'objectif principal de maintenir les enregistrements publics nous indique un fossé qui doit être comblé ou des lacunes qui doivent être comblées? Il serait bon d'en arriver aux 35 réponses, comme nous l'avons fait précédemment. Vous avez répondu, Katrina? Vous êtes sûre? Il nous faut le plus d'opinions possibles.

Pour l'instant, nous avons 30 réponses. En fait, la perspective, comme vous le voyez à l'écran, est celle-ci : Beaucoup de personnes sont d'accord qu'il nous fallait absolument définir l'objectif et que le manque de définition est un problème. Nous allons passer à la prochaine diapositive pour la thématique numéro deux sur laquelle nous allons passer plusieurs minutes. Nous continuerons avec le thème numéro trois. Donc le thème numéro deux, il s'agit de l'évaluation d'éligibilité avant de faire des changements pratiques. Donc, je vais passer la parole à Kim, qui va nous expliquer ce thème numéro deux.

KIM DAVIES :

Alors une des tâches fondamentales de l'IANA, c'était d'évaluer des changements possibles pour les gérants de système et voir si tout cela était conforme avec le département de la conformité de l'ICANN. Donc voilà, ce sont des responsabilités qu'ont les gérants de ces systèmes. Il y a là des exigences et nous avons de nouvelles évaluations qui sont faites à chaque fois qu'on a des demandes de changement.

Alors, nous allons à chaque fois faire des évaluations en utilisant le cadre d'interprétation que nous avons à disposition, et nous allons voir s'il est nécessaire de faire cette modification pour que la gestion des sociétés passe à une autre entité. En fait, à chaque fois dans un pays, lorsqu'il y a un changement de gestion de ccTLD, il devrait y avoir une présentation faite à l'IANA à l'avance. Et ensuite, si IANA approuve le changement, eh bien, au sein du pays, ils pourront mettre en œuvre ce changement.

En fait, la réalité n'est pas toujours celle-ci. La vérité, c'est que les changements fondamentaux peuvent être mis en œuvre avant la révision de l'IANA. Et la question est celle-ci : Que se passe-t-il à ce moment-là si on présente à l'IANA des demandes de changement qui ont déjà été faites de facto dans certains pays? Donc que devient le rôle de l'IANA? Est-ce que l'IANA va continuer à faire l'évaluation alors que ça s'est déjà fait ou est-ce que les procédures doivent être modifiées pour reconnaître que, en fait, ce changement a déjà été fait? Alors qu'est-ce qu'on fait?

Est-ce qu'on laisse passer certaines exigences puisque les changements ont déjà été faits ou est-ce qu'on continue à agir comme si rien ne s'était passé? Donc durant l'évaluation, il y en a qui disent que dans ces fondements, eh bien, cela ne devrait pas être approuvé, et que les ccTLD sont opérés dans la juridiction de chacun par rapport à la juridiction de chaque pays. Donc disons que cela se fasse en dehors de la juridiction, donc en dehors du pays du ccTLD. Donc en fait, les ccTLD sont gérés dans chaque pays. Donc c'est contraire aux politiques mises en place par IANA. Donc s'il y a un changement, une demande qui est faite à l'IANA et là on dit voilà, le personnel travaille à cet endroit. Et est-ce que c'est faisable? Est-ce que l'IANA devrait reconnaître cet état des lieux ou rejeter la demande faite?

En fait, on ne sait pas. On n'a pas forcément toutes les listes à l'IANA. Parfois on ne peut pas reconnaître les nouveaux opérateurs, les opérateurs qui ne sont pas forcément capables de pouvoir suivre les

recommandations ou les exigences. Alors aussi ici, comment est-ce qu'on ne crée pas des incitations pour éviter ce problème? Comment est-ce qu'on évite d'inciter, d'envoyer des incitations ou d'inciter?

On devrait encourager, mais quand il y a des transferts de ccTLD d'abord, on doit dire Partie A. Est-ce qu'on fait une candidature... Est-ce qu'on fait une demande avant? Est-ce qu'on attend? Est-ce qu'on attend l'approbation et qu'on continue? Ou alors Partie B, je vais envoyer ça en dehors du pays et non, je vais travailler au sein de mon pays. Ensuite, une fois que les choses seront mises en œuvre, je demanderai à IANA. Donc il y a deux options et dans ce sens, nous devons nous en préoccuper.

En fait, c'est ça le problème et c'est ce que j'aimerais ouvrir à la discussion. C'est pour ça que j'aimerais ouvrir la discussion sur ce sujet.

JORDAN CARTER :

Nous avons déjà deux mains levées pour des questions.

NIGEL ROBERTS :

Je voudrais donc féliciter Kim pour son travail. Nous savons que toutes ces questions sont vraiment des questions à poser. Alors quand on parle de changement, de changement de gestionnaire, par exemple, si mon ccTLD décide de faire des changements au niveau de son contrat et donc mettre en œuvre des nouvelles, des nouveaux éléments. Donc en fait, c'est seulement un changement de gestionnaire de facto. Et nous savons que cela se produisait déjà avec un ccTLD il y a 20 ans.

KIM DAVIES : Il ne s'agit pas seulement d'un changement de gestionnaire. On ne parle pas des petits changements qui sont faits journalièrement. Non, on ne parle pas seulement non plus que des changements de gestionnaires de ccTLD. On pense aussi que ces changements doivent être contrôlés ou doivent être évalués. Par exemple, il s'agit de changements administratifs ou techniques. Et nous, nous avons la responsabilité d'évaluer ces changements et ces exigences. Il y a des exigences techniques. Bon, il ne faut pas aller au-delà de notre mission non plus.

NIGEL ROBERTS : Vous avez parlé des points de contact administratifs et parfois il s'agit là de suivre les exigences d'un pays, pas forcément d'un territoire, mais d'un pays. Je voulais juste être clair là-dessus. J'ai vu cela dernièrement dans les demandes, on parlait des opérations, du côté opérationnel, qui devaient se faire au sein du pays.

KIM DAVIES : Donc c'est un sujet différent, qui n'est pas à notre agenda, à notre ordre du jour aujourd'hui, mais c'est un sujet très important.

JORDAN CARTER : Bien évidemment, il y a bien plus de trois enjeux sur ces questions et l'objectif était déjà de parler de trois de ces enjeux. Alors, Paul, je vois que vous avez la main levée sur Zoom.

PAUL HJUL :

Oui, merci. Si on parle du fait qu'il y a une différence entre les gestionnaires de ccTLD qui sont des membres de la ccNSO et ceux qui ne le sont pas, ce n'est pas une obligation pour les membres, pour les gestionnaires de ccTLD, de rejoindre la ccNSO, mais selon les statuts, si on fait partie de la ccNSO, il faut se conformer à ces lignes directrices. Donc, lorsque l'on parle du champ d'application d'IANA, elle sera forcément limitée. Donc la requête de la délégation est toujours dépendante de la décision de l'IANA.

Mais lorsque nous avons le cas d'un gestionnaire qui refuse de coopérer, sûrement une partie de la raison pour laquelle les statuts de l'ICANN ont créé la ccNSO est de fournir un espace où il peut y avoir un consensus déterminé pour les politiques de la GNSO ou adopter, au moins de manière volontaire, par les gestionnaires de d'extensions géographiques. Et ces gestionnaires qui refusent de ne pas suivre ces politiques ou qui choisissent de manière volontaire de ne pas faire partie de la GNSO, comment gérons-nous cette situation?

Où nous voyons donc ces problèmes? Je crois qu'il faut absolument revenir à cela. Bien sûr, l'IANA n'est pas là pour déterminer qui est un pays, qui parle au nom d'un pays. Ce n'est pas l'objectif. Mais il ne faut pas oublier que si on perd le consensus, ces obligations ne seront pas remplies. Si on est d'accord avec une politique, il ne faut pas essayer de la modifier lorsqu'il y a une requête de transfert par exemple, bien sûr, sans se limiter à un seul scénario, mais en gardant en tête un principe

de base, parce que sûrement l'IANA ne devrait pas être limité pour des raisons techniques. Mais ça ne doit pas être une excuse non plus pour encourager des violations de la politique qui ont été mises en œuvre de manière volontaire.

JORDAN CARTER :

Alors j'ai quelques mains levées. Kim, est-ce que vous voulez répondre? En ce qui concerne le champ d'application de la ccNSO, on a déjà dit qu'on n'y répondrait pas aujourd'hui, mais est-ce qu'il y a autre chose sur laquelle vous voulez répondre? Donc je vais vous donner la parole, Pierre et Eberhard. Mais est-ce que vous pouvez être rapide?

PIERRE BONIS :

Merci beaucoup. La question que j'avais est une question qui n'apparaît pas. Qui a le droit de demander une délégation? Parce que lorsqu'il y a un problème de délégation, par exemple avec les ccTLD africains, cela tourne en rond et nous ne sommes jamais sûrs de qui pose la question, qui demande cette délégation. Il y a des pays qui disent qu'il n'est pas possible d'être fait. Donc je ne sais pas si c'est ce type de processus sur lequel nous devons travailler, mais au final, si l'IANA veut être un opérateur de la racine, il faut déterminer qui a le droit de faire cela, parce que cela est peut-être trop dur à déterminer par IANA. C'est peut-être à nous de le déterminer en amont et nous devrions le déterminer une bonne fois pour toute. Et je pense que c'est peut-être votre travail.

KIM DAVIES :

Alors malheureusement, nous n'aurons pas le temps de rentrer dans le détail, mais ma première réaction serait de dire : Eh bien, tout le monde peut le faire, tout le monde peut poser la question. C'est comme cela que nous fonctionnons pour presque tous les points. Il n'y a pas besoin de gagner l'autorité de poser ces questions. Mais ces prérequis politiques sont fondamentaux pour moi et il n'y avait pas de confusion. Mais peut-être que c'est quelque chose sur laquelle nous devons nous pencher.

JORDAN CARTER :

Un autre enjeu qui est peut-être un petit peu lié, c'est cette question de transparence. Si cette requête devient publique, est-ce que c'est un autre problème? Mais en tout cas, c'est un sujet sur lequel nous ne pourrions pas nous attarder malheureusement.

EBERHARD LISSE :

Alors il y a deux choses-là sur la délégation, il y a la révocation et le transfert. La révocation ne peut être faite qu'après une mauvaise conduite. Donc il faut redéfinir les politiques et les pratiques qui entraînent cela pour en faire une politique de facto. Sinon, il est très clair que le rôle des membres de la ccNSO, et seulement les membres de la ccNSO sont liés aux politiques de la ccNSO du moment qu'ils sont membres de la ccNSO. Ils ne sont pas contraints par les politiques s'ils ne font plus partie de la ccNSO.

JORDAN CARTER :

Alors il est très important de dire que cette conversation parle de politique de l'IANA qui essaient de gérer les ccTLD. Donc il est possible

de ne pas rejoindre la ccNSO. Et donc si on ne veut pas suivre ces politiques, il ne faut pas faire partie de la ccNSO. Mais il est important de différencier ces deux choses. Ensuite, il faut que l'on avance. Mais s'il vous plaît, utilisez l'outil Mentimeter pour que l'on puisse avancer sur notre travail politique. Cette conversation est très importante, mais elle ne nous permet pas d'avancer sur nos sujets. Roelof?

ROELOF MEIJER :

Merci de me donner la parole. Il y a des questions sur la manière dont ces changements peuvent être effectués. Je me demande s'il n'y a pas une question du rôle de l'IANA à se poser.

Ensuite, je me demande s'il n'y a pas des cas d'exception, parce que je ne sais pas s'il est possible de donner des réponses génériques à ces questions. Je ne suis pas sûr, mais c'est peut-être le cas. Et enfin, si quelque chose comme cela se passe, il faudrait synthétiser la réponse en sachant que nous ne pouvons pas prendre de décision sans consulter les parties. Je crois qu'on l'a dit dans les réunions précédentes de la ccNSO.

Il faut que l'on prenne en compte les exceptions et il faut pouvoir gérer ces exceptions une par une plutôt que d'essayer de développer des politiques sur ces exceptions.

JORDAN CARTER :

Merci. C'est pour cela que l'un des documents que nous avons créés justement porte sur la manière de gérer ces exceptions pour ne pas

avoir des politiques de plus de 1 000 pages. Est-ce que quelqu'un veut répondre au point de Roelof?

KIM DAVIES :

Je crois que le point le plus important ici, c'est de prendre ces scénarios en compte lorsqu'ils arrivent et de ne pas créer cette régularité. Donc, lorsqu'il y a un changement qui se passe, essayez de prendre en compte cela. Lorsque l'on regarde les rapports et les sections de transfert qui expliquent pourquoi faire ce transfert, vous trouverez qu'il y a beaucoup de commentaires qui disent que c'est déjà fait. Donc à chaque fois c'est une question hypothétique, mais c'est une question de déterminer les pratiques communes.

JORDAN CARTER :

Donc tous les points qui ont été soulevés, tous les sujets ici, qui parfois deviennent des problèmes importants pour l'IANA, ont des implications sur lesquelles il serait important de réfléchir pour pouvoir résoudre ces problèmes. Donc oui, je suis assez d'accord, j'ai encore une main levée et nous passerons ensuite au Mentimeter.

NANA KOFI ASAFU-AIDOO :

Merci. Ma question porte plus sur des questions de sécurité nationale et l'impact socio-économique des politiques de l'IANA. Lorsque les politiques ont été conçues ou créées, je crois que la plupart ont été faites à un moment où l'Internet n'avait pas la même importance au niveau socio-économique ou même au niveau de sécurité nationale. Donc peut-être qu'en gardant cela en tête, j'aimerais savoir si vous

pensez qu'il ne serait peut-être pas temps que l'IANA prenne des prédispositions de changement des politiques pour qu'elles rentrent dans les lois nationales des nations souveraines. Donc voilà ma question sur ce transfert de ccTLD. Merci.

JORDAN CARTER : Est-ce que quelqu'un veut répondre à cela? Kim, peut-être?

KIM DAVIES : Alors encore une fois, l'IANA ne crée pas de politique, n'élabore pas de politique. Ce sont des recommandations. Donc la question de savoir comment est-ce qu'on évalue ces aspects doit venir de la communauté et pas de l'IANA.

JORDAN CARTER : En tant que modérateur de cette séance, je n'ai pas forcément d'avis sur cette question, mais je crois qu'il faut qu'on la garde pour le futur parce que c'est une question très importante. Encore une fois, je n'ai pas à vous donner, je n'ai pas de point à vous donner parce que je modère.

NANA KOFI ASAFU-AIDOO : Oui, je suis Nana Kofi Asafu-Aidoo. Je suis le directeur exécutif de l'opérateur de registre du Ghana qui est l'entité légale qui gère le .gh. Et je crois que je dois peut-être reformuler ma question pour la demander à la communauté. Nous avons besoin que la communauté demande à

ce que les cadres légaux des nations prennent en compte ces questions lors de l'élaboration des politiques nationales.

JORDAN CARTER :

Merci beaucoup. Nous allons passer à la prochaine diapositive, Joke, s'il vous plaît. Bien. Nous allons passer à la prochaine diapositive, s'il vous plaît. Bien. Donc, on n'a pas vraiment ici la manière de poser des questions sur le Mentimeter. Donc est-ce qu'il y a des questions concernant la présentation qui vient d'être faite? Il y a quelques questions qui ont été déjà posées dans la salle. Donc si vous voulez, nous allons voter.

La question est, est-ce que vous pensez que l'évaluation de l'éligibilité est importante du point de vue des ccTLD? Et vous répondez, puis vous cliquez sur Soumettre en bas pour être sûr que votre réponse a été enregistrée. Bien. Donc, nous avons 26, 27 personnes qui ont voté le résultat. Et c'est un problème important pour les ccTLD.

Nous allons passer à la prochaine diapositive, s'il vous plaît. Alors pourquoi est-ce que vous pensez que c'est important? Alors ici, vous devez répondre en écrivant l'argument qui vous a poussé à voter comme vous venez de le faire. Une fois que vous avez écrit votre réponse, vous pouvez écrire prochaines étapes et nous passerons au vote. Joke, est-ce que vous pouvez vous occuper de cela? Cliquez sur le bouton de vote. Vous pouvez continuer à poser des questions, mais vous pouvez aussi voter. Bien, donc vous pouvez voter.

Nous avons déjà treize personnes qui ont voté. Alors pour une question de gestion des domaines, pour maintenir l'intégrité de l'espace de noms, certaines personnes devraient modifier l'approbation de l'IANA. Il y a un petit peu de confusion concernant la question : sécurité et stabilité, la capacité technique, la stabilité de l'Internet, etc. Bien, nous allons continuer.

Nous allons avoir maintenant la question concernant la brèche. Lorsque vous avez des problèmes illustrés ici par cette lacune et la lacune qui doit être donc comblée, est-ce que les problèmes mentionnés ici illustrent correctement la lacune à combler? Voilà la question? Bien, nous avons 25 personnes qui ont voté. De nouveau, il y a consensus avec quelques désaccords quand même. Bien, nous allons avancer et passer au thème trois. Je pense que ça va être le thème le plus intéressant et nous devons peut-être accélérer un petit peu. Alors Kim Davies, allez-y. Expliquez-nous un peu de quoi il s'agit.

KIM DAVIES :

Alors pour répondre sur les différentes activités que nous faisons, tout ce qui concerne la qualité des données, ce dont nous avons parlé lors de la dernière réunion de l'ICANN ou que nous avons abordé aujourd'hui, on va encore continuer à en parler. Il y a différents problèmes et dont nous allons devoir parler. Mais tout cela a un point commun, et c'est que l'IANA n'a pas un outil global pour aborder tout cela.

Nous avons deux options. L'IANA connaît une situation avec un gestionnaire de ccTLD qui n'est pas conforme aux exigences politiques. Nous allons lui demander gentiment d'être conforme, lui écrire, l'appeler, lui dire. Vous savez, les données de contact que vous avez fournies ne fonctionnent plus. Est-ce que vous pouvez corriger cela? Nous savons que ce ccTLD opère à l'extérieur du pays. Est-ce que vous pouvez régler cela? Ou l'autre solution, c'est la révocation dont on a parlé avec une série de paramètres. Quant au gestionnaire du ccTLD qui ne respecte pas les politiques, c'est grave.

On vous a donné une possibilité pour régler ce problème. Vous ne l'avez pas fait. À ce moment-là, nous allons devoir passer à la sanction, à la sanction finale, et vous allez devoir assumer une responsabilité pour ce ccTLD, sinon révocation. Donc voilà, c'est tout. Nous avons ce type de mécanisme et il n'y a rien d'autre. Et doit-on donc corriger cette situation? Et la question ici serait, Est-ce qu'il y a des options entre ces deux cas extrêmes que je viens de citer?

Je ne sais pas ce que vous en pensez. Nous n'avons pas de relation contractuelle entre IANA et les ccTLD. Il n'y a pas de relation contractuelle. Par conséquent, il n'y a pas d'obligation. Et la même chose pour les TLD, donc c'est un point qui vaudrait la peine d'être exploré. Et le dernier point est peut-être qu'il n'y a pas vraiment d'application possible et de règlement de ces problèmes à travers IANA. Mais à ce moment-là, est-ce que IANA doit être vraiment transparente à ce propos pour identifier ces défauts? Au niveau des ccTLD, nous savons

qu'il y a certains points qui devraient être rendus publics concernant justement ces défauts.

JORDAN CARTER :

Parfait, Merci. Nous allons passer à la prochaine diapositive. Est-ce qu'on peut ajouter des questions? Vous pouvez ajouter des questions ici si vous en avez, et vous pouvez aussi demander la parole et prendre la parole ici dans la salle. Oui, il y a une main levée. Allez-y.

AITE BULE :

Bonjour. Je suis Aite Bule. Je voulais présenter la situation telle qu'elle est et voir un petit peu s'il y a des manières de mieux comprendre comment gérer la situation. Nous avons un ccTLD. La compagnie qui était le sponsor de ce ccTLD n'existe plus et le contact administratif, le contact technique peut être atteint d'une certaine manière, mais la compagnie qui a sponsorisé ce TLD n'existe plus. Est-ce qu'IANA a des systèmes pour savoir si cette compagnie est toujours valide, existe toujours? Deuxième question, Que se passe-t-il? Comment fait-on pour régler ce problème concernant les données? Est-ce qu'il va y avoir un transfert si les gens ne sont pas les mêmes? Si la compagnie donc qui sponsorisait ce TLD a changé, comment est-ce que l'on fait? Comment? Quelle est la suggestion de la part de la communauté pour résoudre ce type de situation?

KIM DAVIES :

Pour répondre à la description de cette situation, je dirais que nous n'avons pas un programme nous permettant de réévaluer en

permanence les responsables. Mais bien sûr, avec les opérations qui sont en cours, nous nous rendons compte de ce type de problème. On sait que le responsable du ccTLD n'est pas... Les données ne correspondent pas.

Donc quand nous avons cette situation, nous essayons de joindre les responsables du ccTLD ou ceux qui sont proches du gestionnaire, nous leur demandons de régler le problème, mais c'est le seul moyen que nous avons. Nous n'avons pas d'autres moyens pour régler le problème. En ce qui concerne le transfert, ça dépend de la nature de ce transfert. Si c'est juste quelques petits changements, pas de problème. Mais si les opérations du ccTLD n'ont pas été modifiées parce que c'est le même employé, le même travail, il y a quelques changements légaux et non pas fondamentaux. C'est possible. Nous avons un processus bien organisé.

Cependant, si nous avons des grands changements, si c'est une autre entité qui va se qui va assumer la gestion du ccTLD à ce moment-là, c'est compliqué. Nous devons passer à un processus de transfert avec toute une autre approche.

JORDAN CARTER :

Oui. Une question ici de reprise, de rebondissement sur cette question.

AITE BULE :

Alors oui, toujours à propos de cette situation, avant de faire ce transfert d'une compagnie à l'autre et parce qu'il y a une loi qui va

désigner une autre entité qui va être l'entité désignée pour reprendre le ccTLD, comment est-ce que l'on fait dans cette situation?

KIM DAVIES :

Je pense qu'on parle de situations hypothétiques dans lesquelles il faut comprendre certaines spécificités. Ici, on travaille au cas par cas. Je ne peux pas vous donner une réponse générale à cette question, c'est trop compliqué.

JORDAN CARTER :

Merci Kim.

PAUL HJUL :

Bien, je suis sud-africain, je ne suis pas australien et je voudrais vous dire que Kim l'a dit, est-ce qu'il y a des options outre la révocation et la manière aimable de demander de régler ces questions? Est-ce qu'il peut y avoir une tierce partie qui sait qu'un gestionnaire du ccTLD n'est pas dans les normes? Alors je ne pense pas qu'on doive considérer que c'est seulement IANA et les fonctions IANA qui entrent en jeu ici lorsqu'on a ce type de situation. Donc, dans une situation de ce type, est-ce qu'il y a contrôle, s'il y a une controverse ou s'il y a un manque de volonté de la part des parties qui doit transférer, si cette partie est membre de la ccNSO, ça va.

S'il n'est pas membre de la ccNSO, c'est une indication de la direction dans laquelle ils veulent aller et à ce moment-là, on doit passer peut-être à la révocation, mais je ne pense pas que ce soit positif pour la

ccNSO de dire : Ou bien on vous demande gentiment, ou bien on va avoir des problèmes et on va passer à la réponse forte.

Donc je pense qu'il faut dire : IANA doit être responsable. Parce qu'il y a une question dans le chat par exemple, qui va faire l'arbitrage? Dans ce type de situation, il n'y a personne, mais il devrait y avoir dans notre écosystème des manières de prévenir le passage à la manière forte. Il y a un pays, on le sait, qui représente de graves problèmes actuellement. Mais la menace d'un gestionnaire de ccTLD qui devient un voyou est une menace qui existe. Et on peut se demander comment et quels seraient les principes qui pourraient être appliqués pour savoir si une personne gestionnaire de ccTLD passe de l'autre côté, il y a des manières fortes de corriger la situation.

JORDAN CARTER :

Oui, il y a le système de la révocation, bien sûr. Et je vais maintenant donner la parole à Chris Disspain. Allez-y.

CHRIS DISSPAIN :

Deux choses que je voulais mentionner. Donc la ccNSO devrait avoir le choix pour élaborer des politiques sur les ccTLD, mais cela n'a aucune validité en essence parce que ce n'est pas contraignant pour les ccTLD. Donc c'est une perte de temps. Si on va par-là, on devrait...

Savez-vous s'il s'agit là d'une question de politique ou est-ce qu'on a besoin d'en créer une de ces politiques pour qu'on puisse mettre en œuvre ces principes? Est-ce que l'on devrait avoir donc des politiques qui gèrent tout cela? Merci.

KIM DAVIES : Je n'ai pas d'opinion sur cela, mais comme beaucoup de sujets IANA, il nous faut savoir s'il s'agit d'une question d'opération et il nous faut sensibiliser la communauté et obtenir un consensus. Nous ne voulons pas surprendre qui que ce soit sur les choses à faire sans que ces personnes, sans que les entités aient connaissance du processus, bien sûr.

JORDAN CARTER : Je pense que nous avons Nigel qui veut poser une question. Voilà.

EBERHARD LISSE : Je suis gérant directeur d'un ccTLD et à chaque réunion de la ccNSO, nous nous entendons dire que l'IANA est une fonction. Ce n'est pas une entité, ce n'est pas lié aux politiques liées aux ccNSO. Les ccTLD ne peuvent pas avoir une relation. Il y a des échanges de lettres, des échanges de courriels. Il y a des cadres de travail pour les contrats, pour les accords. En fait, il y a peu de contrats.

L'ICANN n'est pas supranaturelle, vous savez, qu'en tant qu'organisation. Il y a des questions de juridiction et il y a des juridictions qui tombent sous l'égide américaine, mais ce n'est pas le cas pour tout. Est-ce que le domaine fonctionne? Est-ce que les juridictions... Est-ce que le côté légal est suivi et est-ce que les renouvellements ont été faits? Est-ce que c'est sécurisé et stable?

Et donc au Nigeria, par exemple, les ccTLD ont été mentionnés deux fois de suite et on a mentionné deux fois au Nigeria qu'il n'y a pas eu de problème au niveau des fonctions. Alors, ce qui se passe au sein de pays spécifiques, si les gouvernements ne veulent pas, par exemple, dépenser de l'argent pour acheter .gh, eh bien il doit y avoir des législations qui doivent être mises en place pour qu'il y ait des accords au niveau des transferts. Et il faut discuter aussi des révocations. Si le domaine est administré en suivant les normes mises en place, on devrait pouvoir avoir des éléments de contrôle.

JORDAN CARTER :

Oui, toutes ces questions sont très importantes. On y reviendra alors qu'on avance dans cette réunion. Pour l'instant, passons à la prochaine diapositive pour savoir encore une fois si vous pouvez nous répondre sur l'importance de ces points. Est-ce que ces options de conformité graduelle quand il s'agit des politiques et des exigences des politiques sont importantes du point de vue d'un ccTLD?

MURTALA ABDULLAHI :

Je m'appelle Murtala Abdullah. Je suis vice-président pour NiRA. On entend parler des enjeux du Nigeria avec le manque d'éléments. Je voulais juste dire pour l'enregistrement, nous n'avons pas de problème.

JORDAN CARTER :

Est-ce que nous avons voté pour cette question? Sinon, allons y. Vous pensez donc que cet enjeu d'option de conformité graduelle pour les politiques est important. Nous arrivons à l'heure du déjeuner, donc

nous devrions passer à la prochaine question. En fait, on va peut-être même éviter de poser cette question. Alors maintenant, voilà la prochaine question. Pensez-vous qu'il y a donc une lacune qui doit être comblée par rapport à toutes ces questions et ces enjeux qui ont été illustrés?

Est-ce que c'est quelque chose que nous devrions sur lequel nous devrions travailler? Est-ce que tous ces enjeux dont nous avons parlé représentent donc une carence, une lacune qui doit être comblée? Nous allons prendre quelques moments pour vous laisser répondre. Nous avons jusqu'à présent 22 réponses. Vous pouvez de toute façon vous reconnecter bien sûr avec nous à [Mentimeter.com](https://www.mentimeter.com). Nous en sommes à 29 votes. Cela montre qu'il y a un accord et la première réponse représente donc le fait que vous soyez d'accord, la deuxième que vous êtes absolument d'accord.

Prochaine diapo. Nous avons donc exploré certains de ces enjeux et maintenant nous allons parler d'un nouveau groupe que nous avons constitué pour travailler là-dessus. Il y aura là des membres de la ccNSO, un groupe ad hoc qui va donc faire face à tous ces enjeux. Il y a plusieurs facettes à ces enjeux. Nous devons les explorer et nous allons voir quelles sont les thématiques qui demandent un retour d'information de la communauté. Donc, il ne suffit pas seulement d'avoir un groupe ad hoc, mais il nous faut aussi parler de la transparence.

Donc le Conseil de la ccNSO va repenser ce groupe de travail et la décision d'établir un groupe de travail. Passons à la prochaine diapositive. Voilà, donc le groupe va avoir un mandat et aura trois fonctions. Alors tout d'abord, il devra soutenir un cadre de travail et mettre en œuvre des documents et présenter ces documents à la communauté avant la prochaine réunion de l'ICANN.

Donc aujourd'hui, si vous allez chercher le RFC 1591, vous allez pouvoir le lire et vous allez voir comment cela fonctionne. Il y aura donc quelqu'un qui va pouvoir enquêter et trouver quelles sont toutes les exigences qui sont nécessaires. Et ensuite, nous allons mettre en œuvre un aperçu complet pour vous donner une idée de l'endroit où vous allez pouvoir trouver toutes les données, toutes les informations.

Nous allons aussi continuer à travailler sur toutes les lacunes que nous avons illustrées aujourd'hui pour essayer de trouver un consensus de notre communauté et pouvoir présenter cela à Istanbul et peut-être décider du comment nous allons combler ces lacunes et comment nous aurons choisi de le faire. Alors nous allons mettre en avant ces PDP sur cette thématique et nous allons voir si nous devons recommander une étude de cas et peut-être publier des rapports pour clarifier tout cela. Nous allons essayer de mettre en œuvre un cadre d'interprétation. Il y en a déjà un qui avait été créé il y a quelques années, mais peut-être que nous allons essayer de nous engager vis à vis de la communauté pour créer des lignes directrices opérationnelles. Voilà donc la tâche qu'aura ce groupe de travail.

Ensuite, nous allons donc travailler et collaborer avec l'IANA pour faire ce travail pour essayer de voir ce qui peut être fait.

Nous allons avoir des séances en novembre durant la réunion ICANN et nous allons faire ce qui est nécessaire. Peut-être aurons nous aussi un webinaire pour continuer à explorer ces enjeux d'ici Istanbul. Encore une fois, pour faire face à toutes ces lacunes, tous ces manquements, nous allons mettre en œuvre toutes les activités nécessaires. Alors ensuite, nous avons un sondage. Est-ce que vous pensez que c'est une bonne idée de mettre en œuvre un tel groupe de travail? Et nous allons en reparler jeudi.

Et donc, si on décide donc d'établir ce groupe de travail, y a-t-il un soutien pour cela? Est-ce que nous pouvons définir un cadre de travail pour ce groupe? Donc, si vous êtes d'accord avec cela, voilà, vous avez le sondage à l'écran. Vous pouvez donc voter. Alors nous voyons qu'il y a un soutien quand même assez important. Il y a 15 personnes qui ont réagi. Très bien, merci, c'est très clair. Passons donc à la prochaine diapositive.

Pour nos membres, ce groupe sera ouvert à tous les gestionnaires ccTLD, qu'ils soient ccNSO ou pas. Qu'il y ait au moins un membre du groupe de travail qui soit conseiller de la ccNSO. Le personnel de l'IANA sera bien sûr impliqué dans ce travail. Les organisations régionales ccTLD pourront nommer un membre liaison.

CHRIS DISSPAIN : Est-ce que je peux faire un commentaire? En tant que directeur d'un groupe similaire il y a quelques années, il faut absolument encourager la participation et le faire fortement.

JORDAN CARTER : Merci. Merci beaucoup. Oui, nous en arrivons à la fin. Oui, c'est bien parce que nous arrivons à la fin de cette session. Si vous avez des questions sur cette session, et bien vous pouvez encore une fois scanner le code QR. Je sais que, dans ce sens, le personnel va avoir beaucoup de choses à faire. Donc merci de votre soutien et merci pour les commentaires et les renseignements, les sentiments que vous avez partagés avec nous. Et merci à Kim d'avoir préparé cette séance. Merci au personnel de la ccNSO. Je vous souhaite une bonne réunion de l'ICANN et nous allons passer à la pause déjeuner et nous reviendrons à 13 h 45. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]